

Bureau de la présidence

DESTINATAIRES : Association des avocats carcéralistes progressistes
Association des avocates et avocats en droit carcéral du Québec

EXPÉDITEUR : M^e Jean-François Bernier
Président

DATE : Le 15 mars 2020

OBJET : COVID-19 – Présence des avocats

Chers collègues,

Au cours des dernières heures, nous avons échangé avec la Direction générale des services correctionnels (DGCQ) et il n'existe pour le moment aucune contre-indication quant à la tenue des audiences de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (Commission), tant en établissement de détention qu'en visioaudience.

Les avocats seront autorisés à assister aux audiences. Il se peut cependant que de légers retards soient enregistrés compte tenu du fait que la DGSC demandera aux avocats de remplir un formulaire avant d'être autorisés à entrer en établissement de détention. Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts afin de maximiser l'utilisation de la visioaudience pour la tenue de nos séances.

Concernant les visites, les DGSC ne les permettent pas pour une période de 14 jours. Il est donc possible qu'une personne contrevenante ne puisse être assistée d'une personne de son choix (autre que son avocat), bien que la Loi le lui autorise. Par conséquent, il se peut que, par souci d'équité procédurale et dans le respect des droits de la personne contrevenante, nous ayons à reporter certaines audiences, advenant que le contrevenant tienne à ce que son assistant soit présent.

En de telles circonstances, de même que pour toute autre situation de report prévisible, nous sollicitons la collaboration des avocats pour informer la Commission dans les meilleurs délais afin de nous permettre de réagir en temps opportun, dans la mesure du possible.

Nous sommes évidemment tributaires des orientations prises par la DGSC et verrons à vous tenir informés de leur impact sur nos activités.

Le personnel de la Commission demeure disponible pour toutes questions en lien avec l'organisation des séances de la Commission en cette période de pandémie COVID-19.

Québec

300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217

Courriel : cqlc@cqlc.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cqlc.gouv.qc.ca

Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580